

Groupe de travail sur les ressources humaines de l'informatique du 19 septembre 2016

Fiche n° 7 Affectation locale en SIL

Lors de la mise en place des DiSI en 2011 et par analogie avec les modalités prévues dans l'ex-DGI pour les agents des EID, il a été prévu de créer une affectation nationale « SIL ».

Les agents de la filière fiscale affectés nationalement en EID ont été affectés automatiquement en SIL, au fur et à mesure de la mise en place des règles de mutation fusionnées pour les catégories A, B et C. Les agents de filière GP (ex-CMIB-R) ont eu la possibilité d'opter pour être affectés nationalement « SIL »¹.

Actuellement, la situation des emplois et des effectifs en SIL est la suivante :

DiSI	RAN	Grade	Emploi	Effectif
Sud-Est (et structures rattachées)	Ajaccio SIL	A	1	1
		B	3	3
	Marseille SIL	B	5	4
		C	1	2
	Montpellier SIL	A	1	1
		B	3	3
		C	2	2
	Nice SIL	A	1	1
		B	2	3
		C	1	0
	Fort-de-France SIL	B	3	3
	Basse-Terre SIL	A	1	1
		B	5	5
		C	1	0
	Cayenne SIL	B	2	2
		C	1	1
Saint-Denis-de-La Réunion	A	2	1	
	B	3	3	
	C	1	0	
Sud-Ouest	Bordeaux SIL	B	5	5
	Poitiers SIL	B	4	4
	Toulouse SIL	A	1	1
		B	4	4
Ouest	Angers SIL	B	3	3
		A	1	1
	Nantes SIL	B	5	4
		A	1	1
	Rennes SIL	B	7	4
		A	2	2
Tours SIL	B	2	3	
	A	2	2	
Nord	Amiens SIL	B	7	6
		A	1	1
	Lille SIL	B	6	6
		C	1	1

¹Agents n'ayant pas opté ont conservé leur affectation nationale « DiSI-résidence-qualification ».

DiSI	RAN	Grade	Emploi	Effectif
Pays du Centre	Clermont-Ferrand SIL	B	4	4
	Limoges SIL	B	3	4
	Nevers SIL	B	2	2
Est	Besançon SIL	A	1	1
		B	3	3
	Metz SIL	A	1	1
		B	2	2
	Nancy SIL	B	3	3
	Strasbourg SIL	A	1	1
B		3	3	
Rhône-Alpes- Est-Bourgogne	Dijon SIL	A	1	1
		B	3	3
		C	1	1
	Grenoble SIL	B	2	2
		C	1	0
	Lyon SIL	A	0	1
B		7	6	
Paris-Champagne	Bobigny SIL	A	1	1
		B	3	3
	Nemours SIL	B	3	2
		C	1	1
	Noisiel SIL	B	4	4
	Paris SIL	A	1	1
		B	9	7
		C	2	3
	Créteil SIL	B	2	2
Reims SIL	A	1	1	
	B	3	3	
Paris Normandie	Caen SIL	A	1	1
		B	3	3
	Nanterre SIL	B	2	2
	Orléans SIL	A	1	1
		B	3	3
	Rouen SIL	A	1	1
		B	5	4
	Versailles SIL	A	1	0
B		4	4	
C		2	1	

La mission/structure « SIL » apparaît dans le référentiel Agora Demande de vœux, dans chaque résidence où est implanté un ESI.

Les agents sont affectés nationalement à la « DiSI – Résidence – SIL ». Lorsqu'il y a deux ESI implantés à la même résidence, le SIL est généralement rattaché à l'ex-CSI.

Des agents de catégories A, B et C détenant les qualifications d'analyste, de PSE, de PROG ou de PAU peuvent obtenir un poste en SIL. A grade égal, c'est l'agent qui détient l'ancienneté administrative la plus élevée qui obtient le poste, quelle que soit sa qualification.

Les agents affectés « DiSI – Résidence – SIL » ne peuvent pas être affectés par la CAPL à la cellule informatique départementale (CID) et inversement.

Or, l'organisation locale de l'assistance peut nécessiter un renfort de la CID par le SIL, et réciproquement.

L'affectation nationale pour les uns et locale pour les autres rend difficile tout rapprochement fonctionnel de ces deux types de structures.

Il est proposé de prévoir une affectation locale SIL, en distinguant la situation des agents déjà en poste et des futures affectations.

- Les agents actuellement en SIL seront affectés localement dans la qualification la plus élevée qu'ils détiennent.

Par exemple, pour un B disposant des 3 qualifications PSE, programmeur et PAU, affectation par ordre décroissant : PSE – programmeur – PAU.

Une notification d'affectation nationale rectificative leur sera adressée, suivie d'une notification d'affectation locale, prenant en compte cette qualification.

A cette occasion, les emplois en SIL se verront attribuer une qualification dans le TAGERFIP, correspondant à celle de leur titulaire.

- Les futurs agents seront affectés en fonction des postes vacants correspondant à leur qualification et dans le respect des règles de gestion.